



MONTAUT

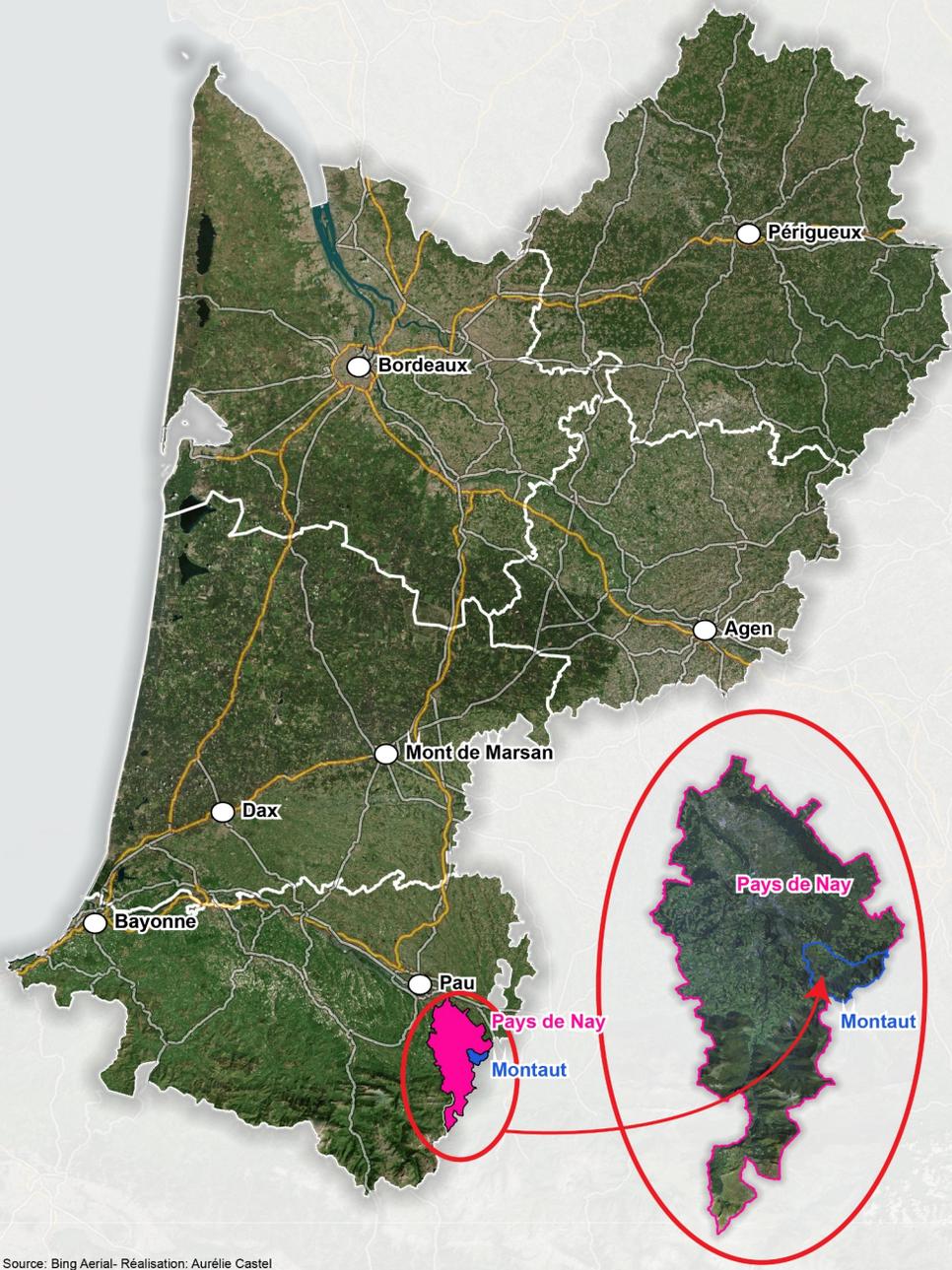
Révision du PLU

Réunion publique – Diagnostic / PADD

Montaut – 25 mars 2022



Localisation de Montaut



Source: Bing Aerial- Réalisation: Aurélie Castel

LE TERRITOIRE

- Au sud-est du département des Pyrénées-Atlantiques, en limite avec les Hautes-Pyrénées et la région Occitanie, aux portes de la Bigorre
- une commune désormais classée en zone de montagne
- un accès principal sur l'axe Pau-Nay-Lourdes (RD 937)
- un pôle de développement du Pays de Nay avec la commune de Lestelle-Bétharram
- une superficie de 15,41 km²

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- un tissu artisanal, commercial et de services de proximité

- des activités de loisirs (eaux-vives) et des hébergements touristiques

- une scierie avec des projets
de développement

- un pôle socio-éducatif
en extension au Domaine Saint-Georges

- des besoins en foncier à court terme





L'ACTIVITE AGRICOLE

Une activité qui reste très présente et différenciée en fonction du relief

17 exploitations agricoles recensées dans le cadre du PLU

Une part importante d'élevage sur la commune

Des périmètres d'éloignement à respecter pour les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental ou Installations Classées

Un enjeu de pérennisation des exploitations et de développement des circuits-courts

LA DEMOGRAPHIE

La démographie

 **La population 2019**
1 101 habitants

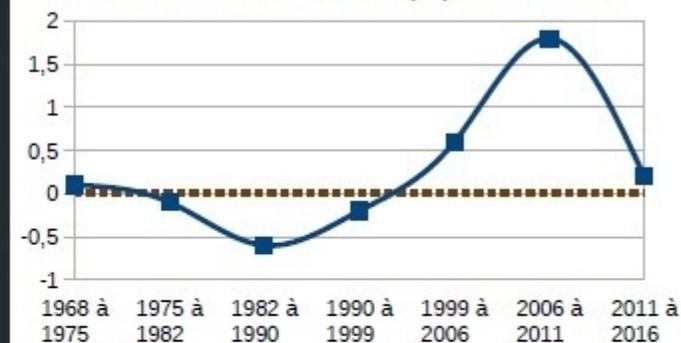
 **+ 134 habitants en 20 ans (+ 0,70%/an)**

 **Une hausse des classes d'âge +45 ans depuis 2011 tandis que les moins de 14 ans baissent**

Evolution de la population de MONTAUT



Variation annuelle de la population en %

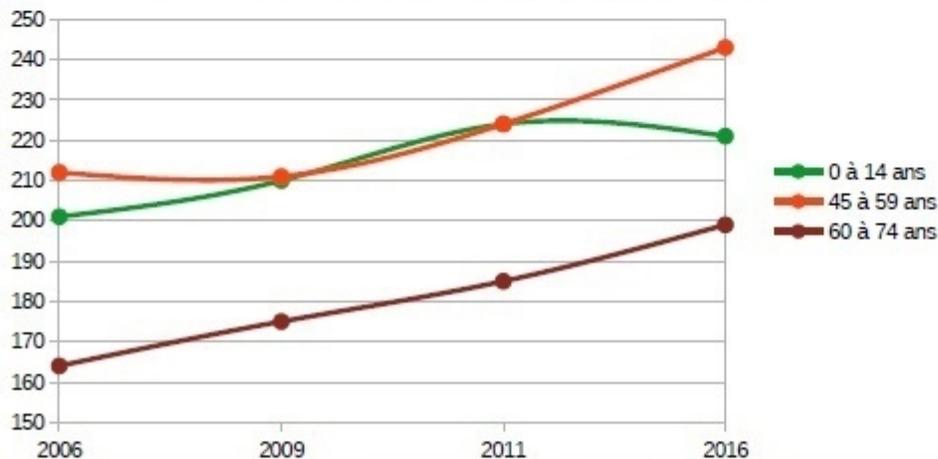


L'analyse :

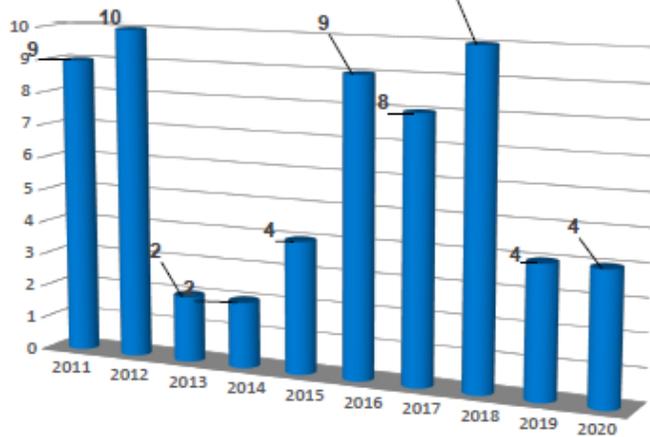
Les nouveaux ménages du début des années 2000 évoluent vers des tranches d'âge supérieures



Zoom sur l'évolution de 3 classes d'âges "marqueur"



Nombre de logements autorisés



LE LOGEMENT

Près de 100 nouveaux logements construits en 10 ans

Une forte production de maisons individuelles

Un habitat traditionnel de qualité

Un nombre de logements vacants relativement limité
et peu de logements disponibles

Plusieurs logements sociaux existants
ou en projet sur le site du Domaine Saint Georges

LA DYNAMIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE



2014-2019



Total des mutations :

8 416 824 €



51 mutations

**valeur moyenne :
142 800 €**



**24 862 m² de terrains
à bâtir vendus**

prix moyen : 35€ le m²

Les ventes chaque année :

8 à 9 maisons

4 000 m² de terrains à bâtir



LES DEPLACEMENTS

Un réseau routier bien développé

Une desserte ferroviaire sur la ligne TER Pau-Lourdes
avec des travaux récents sur la halte de Montaut-Bétharram

80% des actifs travaillent en dehors de la commune

Des liaisons douces à développer





LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

De nombreux équipements sportifs et de loisirs
(équitation, city stade, aire de jeux...)

1 école avec cantine et garderie

1 ensemble salle culturelle et polyvalente

Une mairie récemment rénovée

Un enjeu de développement des équipements
pour les jeunes et des services de santé et numériques

LA CONSOMMATION D'ESPACE



LA CONSOMMATION D'ESPACE



2011-2021

 Total artificialisation
Espaces agricoles /
naturels :
9,45 hectares

 62 constructions

Une artificialisation
moyenne de 1 450 m²
par construction

L'artificialisation des espaces
agricoles et naturels chaque
année :

0,94 hectares artificialisés
chaque année

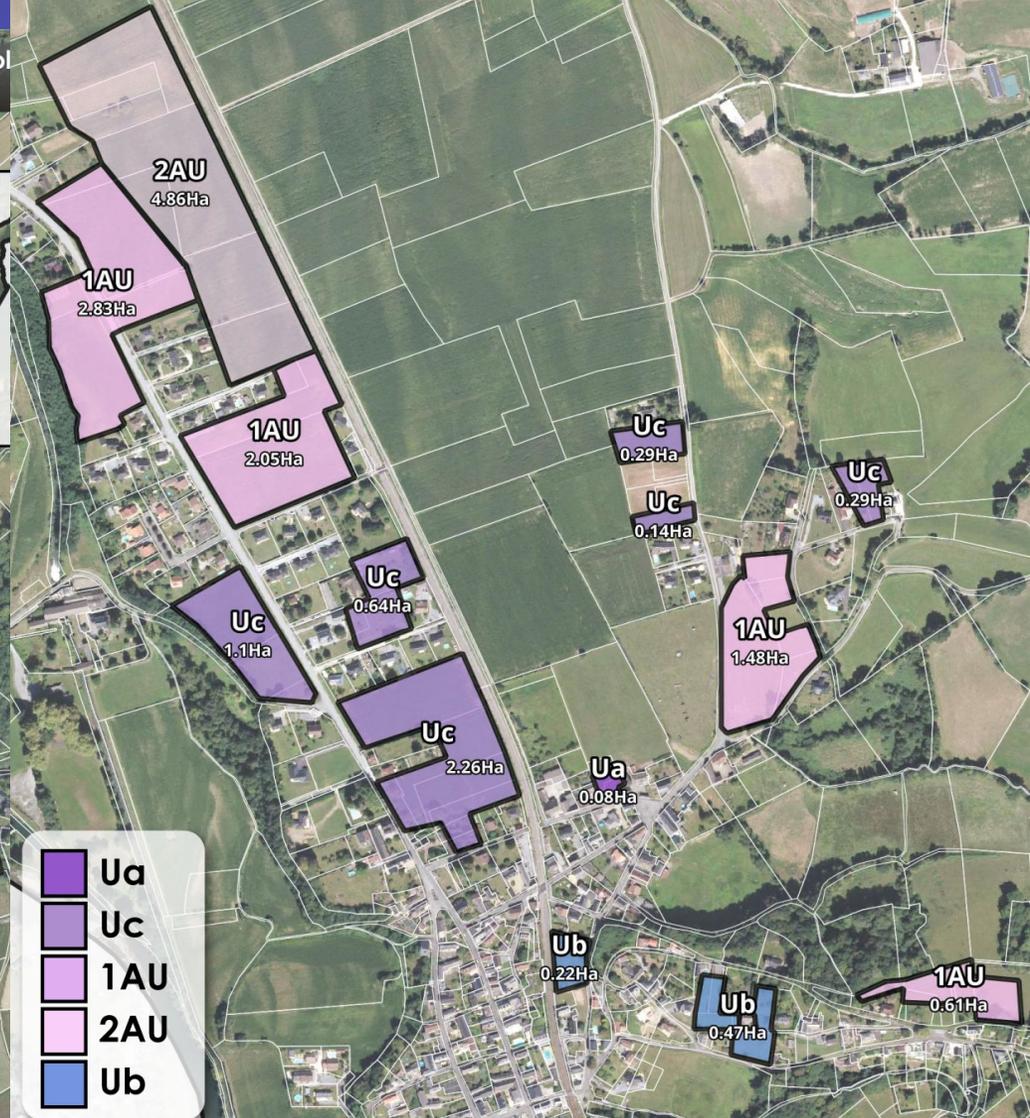
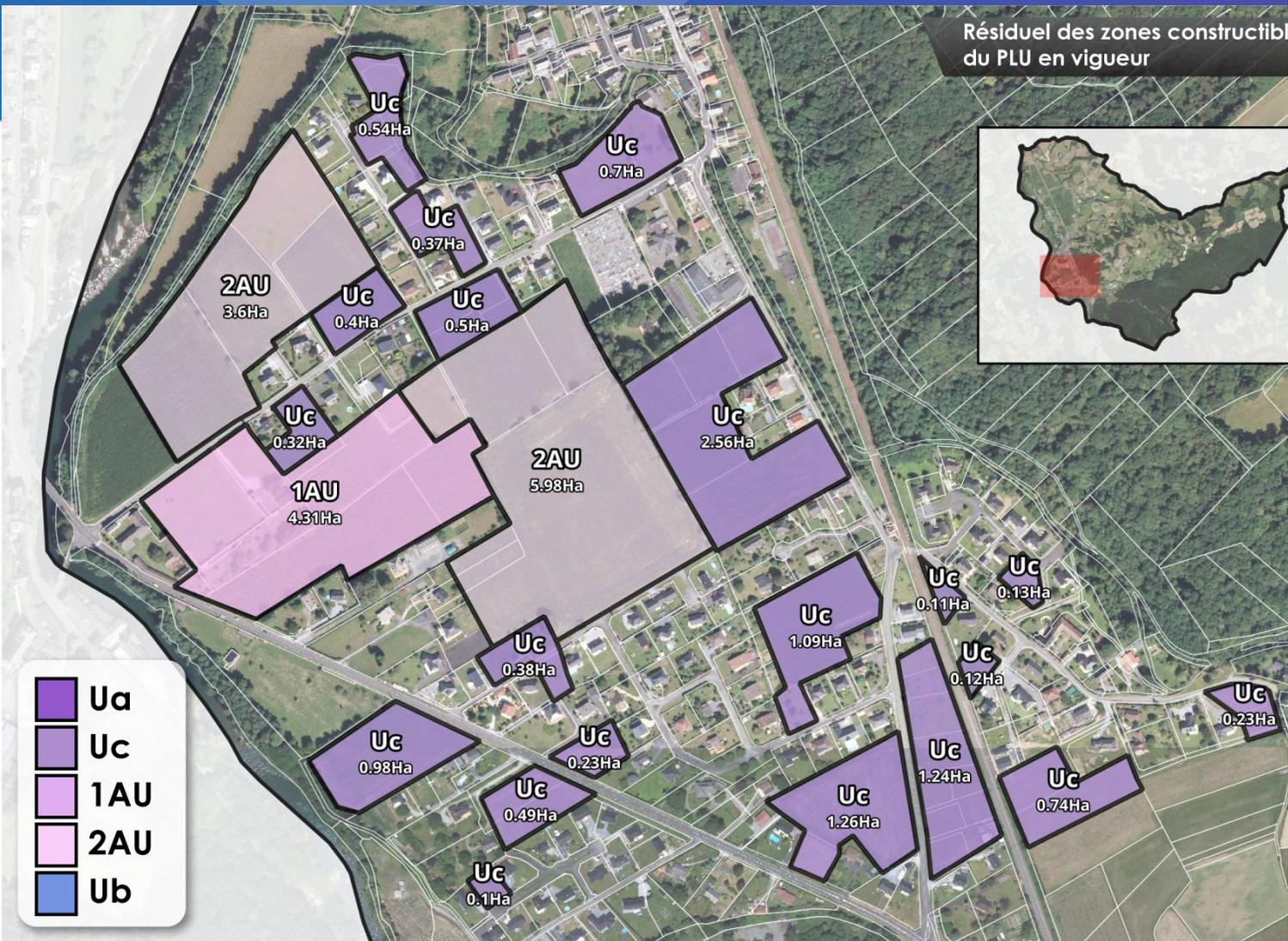
Des données comparables
à celles du SCoT du Pays
de Nay sur la période
1998-2015



LE RESIDUEL CONSTRUCTIBLE DU PLU

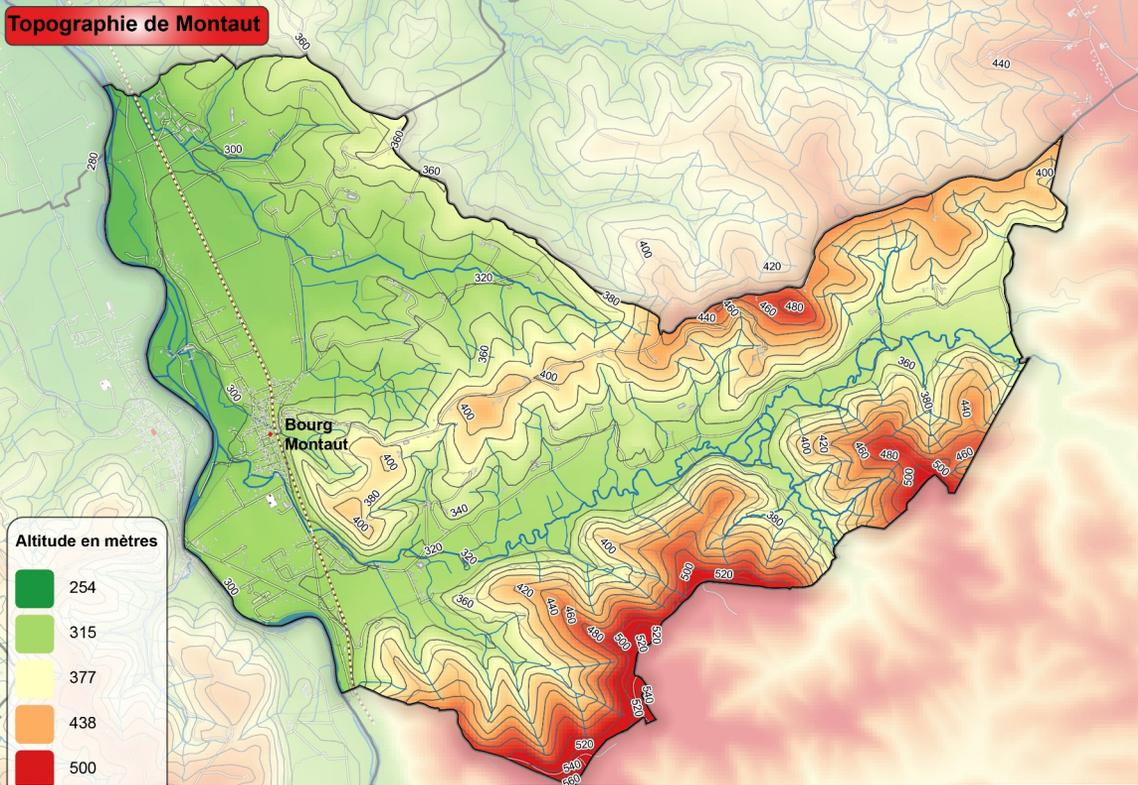


Résiduel des zones constructibles
du PLU en vigueur



- Ua
- Uc
- 1AU
- 2AU
- Ub

- Ua
- Uc
- 1AU
- 2AU
- Ub



L'ENVIRONNEMENT

Un relief entre vallée du Gave et côteaux,
avec un point haut à 560 m NGF environ

Un réseau hydrographique très développé
autour du Gave de Pau et de la Mouscle

présence de la source Loustau, exploitée par le service des eaux
de la Communauté de Communes du Pays de Nay



LES ESPACES NATURELS

Les espaces naturels couvrent la moitié du territoire communal

Un massif boisé important,
avec la forêt communale indivise de Montaut-Saint-Pé

Un site NATURA 2000 : Gave de Pau et ses affluents

Une Trame Verte et Bleue (TVB) à préserver dans le cadre du PLU



PAYSAGES ET PATRIMOINE

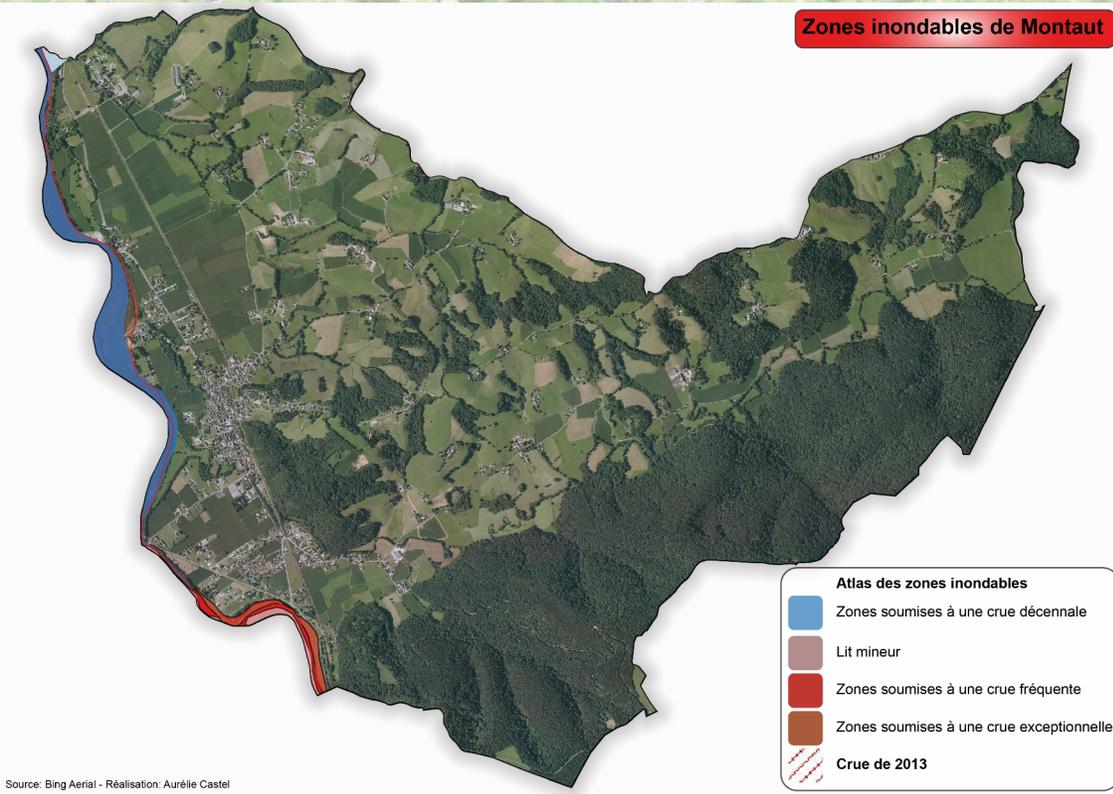
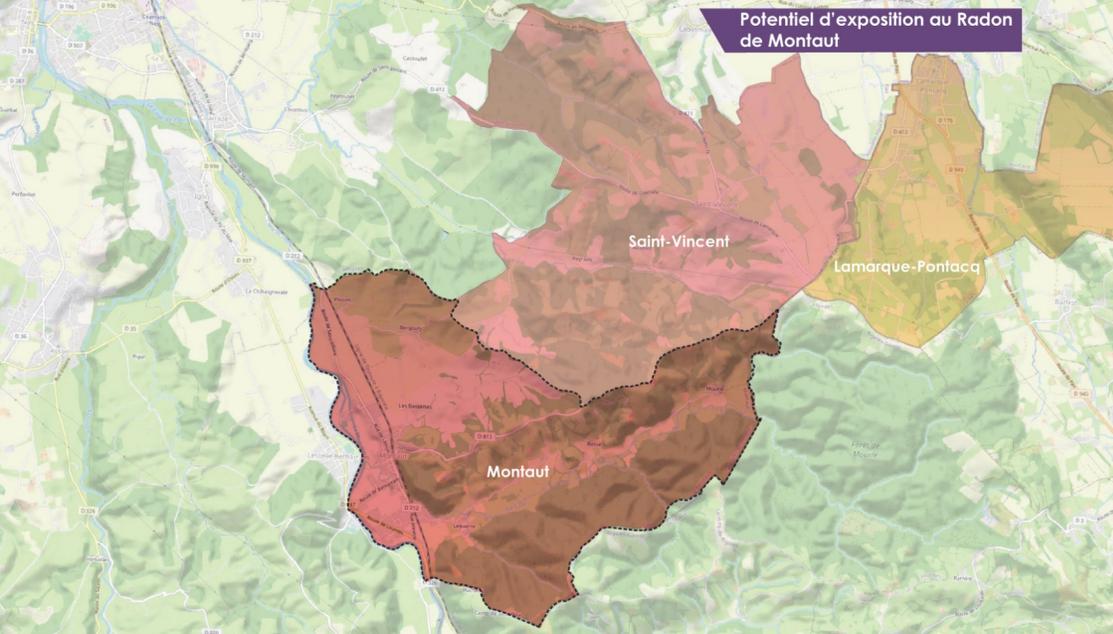
Un grand paysage de grande qualité

Une charte architecturale et Paysagère du Pays de Nay
pour améliorer la qualité paysagère des projets

Un patrimoine marqué par la Bastide datant de 1308

Un bâti ancien de grande qualité

Un petit patrimoine lié notamment à la chaux et à l'eau



LES RISQUES

Risque de gonflement retrait argiles

Risque potentiel d'exposition au radon

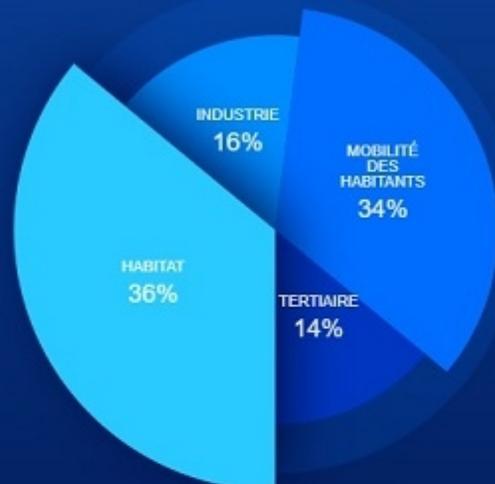
Risque sismique de niveau 4 sur 5

Risque inondation lié aux crues du Gave de Pau
et aux remontées de nappes

L'ÉNERGIE

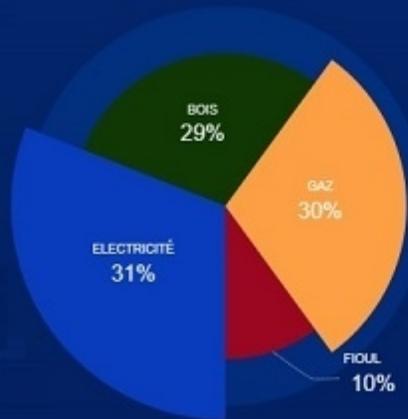
Consommation d'énergie

Répartition par secteur



Répartition par énergie de chauffage

Visualisez les émissions de CO₂ et les logements de votre territoire par énergie de chauffage.



Production locale d'EnR



L'énergie

 **Consommations d'énergie :**

360 Gwh annuels

 **Production locale d'énergie :**

4 Gwh annuels

Centrale hydroélectrique : 3,4Mw

En l'absence de données à l'échelle communale, les données sont celles de la CC du Pays de Nay - Source Bilan énergétique EDF

A l'échelle de Montaut, le principal gisement d'énergies renouvelables réside dans le solaire



LES EMISSIONS DE GES

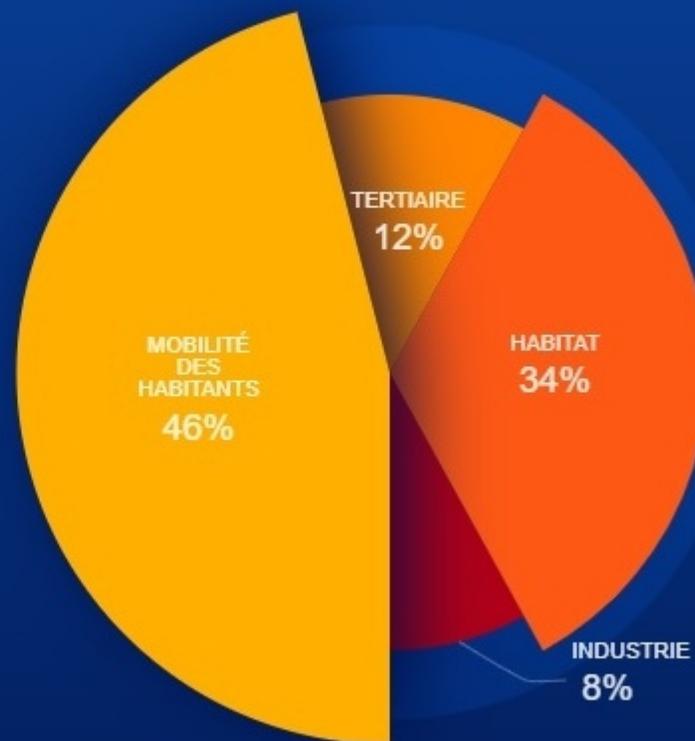
Moyenne nationale



Cet indicateur rapporte les émissions de CO₂ au nombre d'habitants.



Moyenne nationale



Les émissions de GES

 émissions totales de Co₂ :
70 ktCO₂eq annuelles

 émissions de CO₂ des habitants :
54 ktCO₂eq annuelles

En l'absence de données à l'échelle communale, les données sont celles de la CC du Pays de Nay - Source Bilan énergétique EDF

A l'échelle de Montaut, la mobilité des habitants constitue le principal facteur d'émissions de Gaz à Effet de Serre



Le PADD, projet pour Montaut à 10 ans

Axe 1 : une ambition, développer la commune de MONTAUT

Axe 2 : Un soin, aménager le territoire de MONTAUT

Axe 3 : Une volonté, préserver le cadre de vie de MONTAUT



Axe 1 : une ambition, développer la commune de MONTAUT

Les thématiques

- **Accueillir de nouveaux habitants afin de garantir l'équilibre entre les classes d'âges**
- **produire et rénover des logements de qualité**
- **Offrir des solutions pour le développement des entreprises locales**
- **Soutenir le développement de l'activité touristique (hébergements, eaux-vives...)**
- **Accompagner les activités agricoles en favorisant leur diversification et les circuits courts**

Ce premier axe doit marquer la volonté d'accueillir de nouveaux habitants, et de produire de nouveaux logements. Le PLU pourrait ambitionner 90 habitants de plus à l'échelle de 10 ans.

Le volet développement du logement mentionnera le projet d'une résidence d'habitat partagé à proximité des équipements existants, ainsi que la nécessité d'accompagner le Domaine Saint-Georges dans ses projets. L'accueil de 90 habitants de plus, ainsi que la baisse du nombre de personnes par ménage nécessiterait la production de 50 logements supplémentaires sur 10 ans (SCoT 75 sur 10 ans).

Le volet économique aura vocation à favoriser le développement des entreprises locales, et notamment la scierie, les hébergements touristiques (changements de destination) et la vente directe pour les exploitations agricoles (ainsi que leur extension)

Les thématiques

- **Mobiliser les dents creuses afin de densifier l'urbanisation**
- **Préserver les espaces agricoles péri-urbains et réduire la consommation d'espace de 50% sur 10 ans**
- **Renforcer l'offre d'équipements et de services, notamment liés à la santé et aux jeunes**
- **Développer les mobilités collectives, douces et itinéraires de découverte**
- **Favoriser l'aménagement numérique de la commune (très haut débit, télétravail...)**

Ce second axe traduit comment accompagner l'objectif de développement, avec un premier axe lié au recentrage et à la limitation des ouvertures à l'urbanisation. Cet objectif va préparer le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 avec le déclassement en zone agricole de nombreux espaces proches de l'urbanisation. Cet objectif garantira l'identité rurale de la commune.

C'est ensuite l'objet d'équipements et de services qu'il convient d'aménager pour les habitants et touristes de Montaut. Cet objectif sera traduit à la fois sur la Bastide, mais aussi sur le secteur d'équipements situé à proximité de la halte SNCF / salle polyvalente.

De nouvelles mobilités douces compléteront l'offre de transports en commun, et le développement du numérique accompagnera les nouveaux usages quotidiens.

Axe 3 : Une volonté, préserver le cadre de vie de MONTAUT

Les objectifs principaux

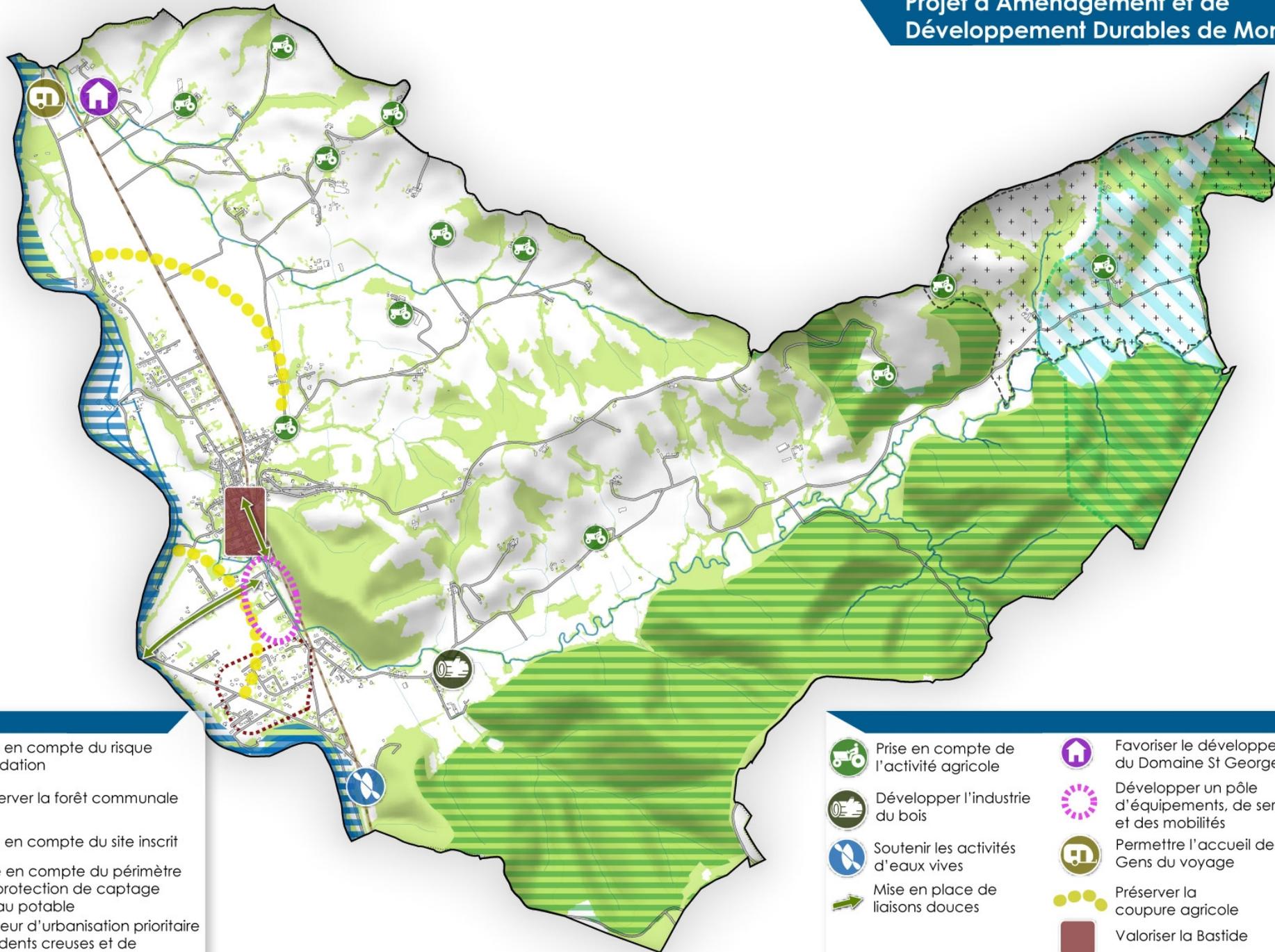
- **Préserver les espaces naturels**
- **Prévenir les risques naturels**
- **Préserver la qualité architecturale et le patrimoine bâti**
- **Mettre en valeur le grand paysage et améliorer la qualité paysagère des projets**
- **Développer le recours aux énergies renouvelables, et plus particulièrement le solaire et l'hydroélectricité**

Ce dernier axe a pour essence de préserver l'ensemble des composantes de l'environnement des habitants et touristes de Montaut.

La forêt et les cours d'eau sont au coeur de cette ambition. Les paysages, appréhendés dans la vue lointaine comme la vue proche feront l'objet d'un soin particulier.

Le patrimoine ancien est également un élément marquant et identitaire de la commune, qui, s'il pourra évoluer, devra conserver ses principales composantes.

Enfin, le développement des énergies renouvelables, qui reste encore très limité, devra être encouragé, en soulignant la spécificité hydroélectrique de la commune.



- Prise en compte du risque inondation
- Préserver la forêt communale
- Prise en compte du site inscrit
- Prise en compte du périmètre de protection de captage d'eau potable
- Secteur d'urbanisation prioritaire des dents creuses et de densification de l'habitat

- Prise en compte de l'activité agricole
- Développer l'industrie du bois
- Soutenir les activités d'eaux vives
- Mise en place de liaisons douces
- Favoriser le développement du Domaine St Georges
- Développer un pôle d'équipements, de services et des mobilités
- Permettre l'accueil des Gens du voyage
- Préserver la coupure agricole
- Valoriser la Bastide

LES ETAPES A VENIR :

- réalisation d'un projet de zonage et de règlement écrit pour chaque zone
- présentation du projet de zonage / règlement après l'été 2022
- arrêt du projet en 2023 après la poursuite de la concertation
- consultation des personnes publiques et enquête publique

D'ici là, le projet de PLU actuel reste en vigueur et les projets autorisés (permis d'aménager, déclaration préalable de lotissement et permis de construire peuvent être réalisés). Les nouveaux projets non compatibles avec le projet de PADD feront l'objet d'un sursis à statuer.

Il est important que chacun puisse exprimer ses attentes

avant l'arrêt du projet

